



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE  
RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2024- 046  
Date :

22 JAN. 2025  
22 JAN. 2025

Mis en ligne le :

**Objet :** Prorogation de l'arrêté n° PA 2024-834  
Insertion de poste via BJ – C2 C3 – IRVE LIDL

**Lieu :** Avenue de Rome

**Durée :** Du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2025

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2212-1 et suivants ;  
**Vu** le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;  
**Vu** le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;  
**Vu** le code pénal ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° PA 2024-722 du 18 septembre 2024 portant réglementation de la circulation dans l'avenue de Rome ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° PA 2024-834 du 29 octobre 2024 portant autorisation de travaux à la société CANASYSTEM pour une insertion de poste, avenue de Rome jusqu'au 31 janvier 2025 ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° 24-07 du 11 avril 2024, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF pour la gestion des espaces publics, mobilité, voirie et propreté ;  
**Considérant** la demande en date du 16 janvier 2025 de la Société CANASYSTEM – ZA les Pielettes à 13740 Le Rove, sollicitant l'autorisation de prolonger les travaux d'insertion de poste jusqu'au 28 février 2025 ;  
**Considérant** la nécessité de réglementer la circulation et d'assurer la sécurité publique sur le territoire de la commune ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2024-834 du 29 octobre 2024 sont prorogées jusqu'au 28 février 2025.

#### Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Métropole Aix-Marseille Provence - Direction de la collecte ménagère,
- Métropole Aix-Marseille Provence - Direction des Transports,
- Vitropole.



**Lalia ATTAF**  
**Adjointe au Maire**

Déléguée à la gestion des espaces publics,  
Mobilité, Voirie et propreté